



- 64230 -

Séance du 23 janvier 2025

## **COMPTE-RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du 17/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de M Georges LECLERC, Maire.

**Mmes** DECHELOTTE Marion, CAMPAGNE Myriam, MANOTTE Patricia

**Mrs** LECLERC Georges, LAFERRERE Yannick, LARQUE Jean-Louis, DARTIGUELONGUE Clément, DIEULLE Nicolas, ARETTE Jonathan, Jean-Louis CAMPAGNE.

**Absentes excusées** : ARETTE Patricia, Natacha VAN HUFFEL, LABORDE Valérie, Céline CELERIER

**Absente** : LALANNE Nadège

**Procuration** : Valérie LABORDE à Georges LECLERC

**Secrétaire de séance** : Nicolas DIEULLE

## **Groupement de commande - Marché de vérifications périodiques des installations électriques et gaz**

D-2025-01-01

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, la communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accompagner au mieux ses communes membres au travers d'un ensemble d'actions tel que la mise à disposition de personnel et de service, les prestations ponctuelles comme l'assistance juridique et la mutualisation de procédures de commande publique pour des travaux, des services ou l'acquisition de fournitures.

La commission solidarité territoriale et politiques contractuelles de la communauté de communes a donc réalisé un recensement des besoins des communes membres en termes d'achat de fournitures et de matériels, de contrats de maintenance ou de contrôles périodiques des équipements.

Dans ce cadre, la commune de Momas souhaite adhérer au groupement de commande pour les vérifications périodiques des installations électriques et/ou gaz pour la période 2024/2028.

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour lequel la communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la convention constitutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de Momas et la Communauté de communes des Luys en Béarn,
- CHARGE Monsieur le Maire de sa signature,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

## **Redevances des agences et office de l'eau**

Le Maire présente l'information de la réforme des redevances des agences et offices de l'eau, dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023. Cette réforme repose sur la création, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, de trois redevances en substitution des redevances actuelles pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

## **Ecole**

### **Opération « J'aime la nature propre » 5ème édition**

Cette opération est portée sur un projet de nettoyage de la nature conjointement avec les associations de chasseurs. Elle se déroulerait le week-end du 14, 15 et 16 mars prochain. A cette occasion, la directrice de l'école primaire souhaiterait engager toute l'école, l'association de chasse de Momas et autres bénévoles, sur le temps scolaire de 14h à 16h00.

Une réunion est prévue le 24 janvier avec l'association de chasse ainsi que des élus de la commune. La mairie s'associera à cette opération.

### **Activité piscine**

En 2024 l'académie a modifié l'organisation 2025-2026 de l'activité piscine. La charge du transport et de l'entrée étant pris en compte sur l'année calendaire, les charges seront donc doublées.

Il faudra prévoir la somme nécessaire au budget.

### **Prévision des effectifs**

Pour la rentrée 2025-2026, l'évolution du nombre d'enfants amène à revoir l'organisation en place.

Afin d'équilibrer les classes de niveaux, la section des moyens voit son effectif constitué de 12 enfants de grande section maternelle en plus de 3 enfants en CP et 8 enfants en CE1.

L'encadrement des enfants nécessitera une personne ou un temps de présence supplémentaire d'un poste d'ATSEM. Cette modification devra être définie conjointement entre le corps enseignant et la mairie.

Le conseil municipal donne son accord de principe. L'organisation sera précisée dans les semaines à venir et fera l'objet d'une présentation auprès des membres du conseil municipal.

### **Camion communal**

Le véhicule de service de la commune commence à montrer des signes de faiblesse (20 ans). Il doit faire l'objet de réparations ou être changé.

Plusieurs types de financement sont possibles. Le crédit-bail ou la location peuvent être envisagés.

### **Entretien de voirie communale**

Les montants des coûts de fauchage des banquettes et talus qui bordent les routes et chemins communaux progressent sur les deux dernières années.

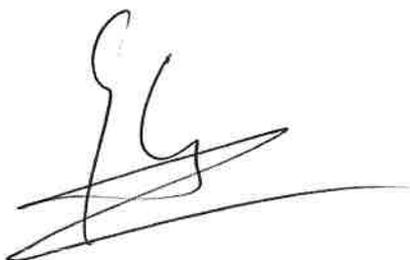
L'entretien de certain chemin étant souvent négligés par mesure d'économies, se pose un problème de priorité d'équipement et de choix d'équipement.

Après une approche approximative des impacts financiers respectifs de chaque travaux (fauchage, voirie, revêtement chaussée), il convient de réfléchir plus longuement aux avantages et inconvénients de l'achat d'un camion ou d'un tracteur, et de prioriser le choix à réaliser dans les semaines à venir.

### **Liste des délibérations**

**D-2025-01-01** Groupement de commande - Marché de vérifications périodiques des installations électriques et gaz

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

